

Délibération N° 16/2024
Séance du 27 novembre 2024

Délibération validant la modification des statuts de la Fondation de la commune de Puplinge pour le logement

Vu la demande formulée par le Conseil de Fondation,
vu les statuts de la Fondation de la commune de Puplinge pour le logement du 15 janvier 2008, conformément aux articles 30, al. 1, let. t et 93 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,
sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 14 voix pour et 1 voix contre,

1. D'adopter les modifications apportées aux statuts de la Fondation de la commune de Puplinge pour le logement, du 15 janvier 2008, telles qu'elles figurent dans le document annexe, qui fait partie intégrante de la présente délibération.
2. De demander au département compétent de préparer un projet de loi en vue de l'approbation de ces modifications des statuts par le Grand Conseil.
3. De fixer l'entrée en vigueur de ces modifications au lendemain de la parution dans la FAO de l'arrêté du Conseil d'Etat de promulgation de la loi.


Thomas HUNZIKER
Président


Patrick ARTER
Secrétaire

Puplinge, le 27.11.2024